

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2023 à 20 h à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, BRAUD Catherine, NAULEAU Daniel, BOUDIER Mickaël, LAMARCHE Catherine, AUBRUN Thomas, GAULT Isabelle.

Etaient absents excusés : DUTERTRE Manon pouvoir à RIBETTE Aurélien
MILLÉRIOUX Damien

Secrétaire de séance : METAIS Jacques

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

Mouvements pendant la séance : Mme BRAUD Catherine et M METAIS Jacques quittent la salle pour le point n° 3 : subventions associations.

1 – Proposition de périmètre délimité abords monuments historiques DRAC

Monsieur le Maire explique que la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 08 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique. Cette loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA) au titre de l'article L621-30-II du code du Patrimoine ;

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords. (Article L621-32)

L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de co-visibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Sur le territoire de Gourgé plusieurs édifices sont protégés au titre des monuments historiques, le périmètre de 500 m autour des monuments aujourd'hui applicables peut donc être modifié en périmètres délimités des abords.

La Communauté de Communes de Parthenay Gâtine ayant décidé de prescrire l'élaboration de son PLUI, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette proposition de changement de périmètre :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de ce nouveau Périmètre Délimité des Abords, avant transmission du "porter à connaissance" du Préfet à l'autorité compétente.

2 – Devis divers

Monsieur METAIS présente au Conseil Municipal trois devis pour l'achat d'un camion benne afin de remplacer le véhicule EXPERT de la Commune utilisé par les Adjointes Techniques.

Le Garage IVECO à Parthenay 79200 propose :

1 FIAT UTILEO pour un montant de 22 680 € TTC sans reprise ancien véhicule

1 NISSAN UTILEO pour un montant de 23 880 € TTC sans reprise ancien véhicule

Le Garage BDM à Gourgé propose :

1 FIAT pour un montant de 20 300 € TTC avec reprise de l'Expert à 2 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis du Garage BDM pour un montant de 20 300 € TTC avec une reprise de 2 000 € TTC pour l'ancien véhicule.

Le Conseil Municipal décide aussi à l'unanimité de rajouter les frais de carte grise qui sera établie par le garage BDM ainsi que les accessoires de sécurité réglementaires.

3- Subventions associations communales et autres

Mme Braud Catherine et M. Métais Jacques ne prennent pas part à cette délibération car ils sont membres de bureau de l'une des associations de Gourgé présentées ci-dessous.

M. Ribette aurélien présente plusieurs demandes de subventions, il soumet à l'approbation du Conseil Municipal les montants alloués.

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - L'Art en Folie : 300 € | - Les Restos du Cœurs : 100 € |
| - Les Amis de l'Église Saint-Hilaire : 100 € | - L'ADMR Nord Gâtine : 100 € |
| - L'UNC AFN : 200 € | - Le Secours Catholique : 100 € |
| - Comité de Jumelage : 500 € | - Le Secours Populaire : 100 € |
| - Le sang d'ici : 150 € | - La Banque alimentaire : 100 € |
| - APE école Nelson Mandela : 200 € | - MFR de Moncoutant : 50 € |
| - APPEL école Sainte-Thérèse : 200 € | - Foyer socio éducat Thénézay : 125 € |
| | - Association CLE Parthenay : 100 € |

Soit un total de 2 425 €.

Cette année l'indemnité de gardiennage de l'église sera revue à la prochaine réunion de Conseil après avoir eu des renseignements plus précis sur le montant plafond.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces subventions qui seront versées sur présentation de leur dernier bilan et de leur solde de trésorerie.

4 – Tarifs communaux

Mme Braud Catherine et M Métais Jacques réintègrent la salle de réunion.

Après délibération, le Conseil Municipal décide pour 11 voix pour, de modifier les tarifs du repas cantine à compter du **1^{er} septembre 2024** comme suit :

Tarifs cantine scolaire

Repas enfant commune et RPI : **2.87 €**

Repas enfant hors RPI et hors commune : **3.50 €**

Repas instituteur ou stagiaire **4.47 €**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs suivants à compter du **1^{er} janvier 2024**, comme suit :

Tarifs et indemnités : concession cimetièrè

Concession trentenaire 150.00 € les 2 m2

Concession cinquantenaire 200.00 € les 2 m2

Tarifs caverne :

Concession trentenaire : 75 € (1e m2)

Concession cinquantenaire : 100 € (1e m2)

Ces emplacements cavurne seront regroupés dans le cimetière communal au même endroit proche du jardin des souvenirs.

Les tarifs du **Columbarium** restent inchangés, à savoir :

10 ans 275.00 €
20 ans 515.00 €
30 ans 750.00 €
50 ans 1 010.00 €

et du **Jardin des Souvenirs** : 40 € reste inchangé

Tarifs cotisation Bibliothèque : inchangé 3 € en individuel et 5 € famille

5 – infos diverses

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que des élèves de la Maison Familiale et Rurale vont venir effectuer des plantations (suite incendie 2022) chez les agriculteurs Baptiste NETTIER et la SARL Le Mélier et demandent si la Commune peut participer à une collation l'après-midi.

Une réunion publique aura lieu mercredi 06 décembre 2023 à La Gourgénne, pour l'acceptation des zones d'accélération des Energies Renouvelables sur le territoire de Gourgé.

La journée de Noël avec repas pour les écoles sera le vendredi 22 décembre prochain.

Fin du Conseil Municipal à 21h10

Rappel des délibérations du 29 novembre 2023

- 1 Proposition de périmètre délimité abords monuments historiques DRAC**
- 2 Devis divers**
- 3 Subventions associations communales et autres**
- 4 Tarifs communaux**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	MÉTAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon Pouvoir à RIBETTE Aurélien	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien Absent